

MOTO CLUB



LES CLAYES

MCC

Moto Club des Clayes

La lettre du M.C.C

N°15 Jan 2022

SOMMAIRE

*Le mot du président

*Dans l'actualité

- Nuisance sonores ...

**BONNE ANNÉE
ET BONNE SANTÉ**



Les membres
Du bureau M C C
se joignent à moi
pour vous
souhaiter une
belle et bonne
année 2022

Le mot du président

La coupe est pleine !..

Alors que, jusqu'ici on nous laissait à peu près tranquilles pour assouvir notre passion motocycliste, voilà que, faute au COVID, aux élections qui se profilent, à la montée des lobbies écolos-répressifs à la mode Greta Thunberg ou je ne sais pour quelles autres bonnes ou mauvaises raisons, les attaques se succèdent et deviennent franchement pénibles !

Circulation inter-files : un « patacaisse » pour finalement et grâce à la gigantesque mobilisation des motards du **20 Février 2021**, un retour au statu quo <https://ffmc.asso.fr/circulation-inter-files-les-regles>.

Nuisances sonores (voir article ci-contre) : C'est en effet LA menace qui pèse sur le monde de la moto en ce moment !... Nous sortons (enfin presque) d'une période de silence imposé (encore ce fichu virus...), et au retour à la « vie normale » il semble que les curseurs de tolérance aux bruits de toutes origines se soient fortement abaissés. Alors je vais être très clair, les petits avions qui survolent la forêt des Clayes et parfois nos habitations, personnellement, ça me dérange ! Tout comme le motard certes très sympathique mais qui roule à tombeau et pots ouverts en pleine ville...Alors balayons devant notre porte et jouons plutôt l'apaisement sans jeter de l'huile ! Responsables et membres de clubs Motos nous devons montrer l'exemple !

Maintenant c'est au stationnement gratuit des 2 et 3 roues qu'ils s'en prennent. Là, franchement nous avons de vrais arguments à faire valoir ! En effet, la moto reste aujourd'hui une solution vraiment efficace, une réponse aux questions de « mobilités urbaines ». On nous répondra bicyclette ou marche à pied...Certes pour des trajets réduits, mais pour des allers-retours du quotidien inter-banlieues vers et depuis Paris ou les grandes villes, la moto reste la réponse pour un trafic urbain fluidifié. La gratuité du stationnement c'est donc à l'évidence une des passerelles vers l'écologie. Sur ce dernier sujet la FPMC-PPC a lancé une procédure devant le tribunal pour faire annuler cette mesure. En attendant...

ON NE LÂCHE RIEN !..

Notre actualité

Nuisances sonores, parlons-en !

Souvent accusés de pollution sonore, les deux-roues « exagérément bruyants » sont généralement des **minimotos**, quads et **motocross** qui ne sont normalement pas autorisés à circuler sur la voie publique.

Le bruit est généré par des échappements modifiés, non homologués ou tout simplement absents et ne constitue souvent que la partie audible du problème. En effet, cette modification de la ligne d'échappement s'accompagne fréquemment de transformations plus profondes, allant du **kit de puissance** aux roues surdimensionnées et cadres renforcés.

Parfois non immatriculés et donc pas assurés, ces deux-roues représentent tant une nuisance sonore pour les riverains qu'un danger pour les autres usagers de la route

La loi sur les nuisances sonores des deux-roues

En 2016, le ministre de l'Intérieur a précisé que plus de 20 000 contraventions étaient dressées annuellement pour non-respect de l'article R. 318-3 du Code de la route. Les sanctions prévues par la loi actuellement sont :

Une amende de 135 euros pour toute émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers de la route ou aux riverains ;

Une amende de 11 euros en cas d'utilisation d'un pot d'échappement non homologué ;

L'immobilisation du véhicule.

La première infraction peut être verbalisée sans appareil de contrôle, par la simple constatation de la nuisance sonore par les policiers ou gendarmes.

Des radars automatiques dont l'utilisation est actuellement testée (on n'arrête pas le progrès !) seront bientôt capables de « flasher » les motards bruyants et de les verbaliser automatiquement. Alors si pour la vitesse on peut facilement mesurer et donner des limites basses et hautes, comment réagirons ces nouveaux suppos de Big Brothers aux différentes variations sonores de nos engins ??

A suivre !

N°15 Jan 2022

Association loi 1901 N°W784009831 Pref.78